



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE DU 8 MARS 2023

**Membres présents :** Alain OLLIVIER-HENRY ; Alain BERNARD ; Dominique DARCEL ; Hervé DOLEDEC ; Joël LE SAGE.

**Membre excusé :** Christophe GUYOT ; Ludovic ROBIN.

---

### Courriel club :

- Courriel de Plourivo Avenir du Goélo concernant la situation du club au regard du Statut de l'Arbitrage, en 3<sup>ème</sup> année d'infraction.
- La Commission reprend l'historique du club :

Saison 2019/2020 au 01/06/2020 :

Le club de Plourivo Ecureuils est en 1<sup>ère</sup> année d'infraction.  
Le club de Ploubazlanec ES est en 1<sup>ère</sup> année d'infraction

Saison 2020/2021 au 01/06/2021 :

Le club de Plourivo Avenir du Goélo issu de la fusion de Plourivo Ecureuils et de Ploubazlanec ES est en 1<sup>ère</sup> année d'infraction.  
La saison 2020/2021 a été considérée comme saison blanche au niveau du Statut de l'arbitrage car logiquement si cette saison 2020/2021 avait été comptabilisée, le club aurait été en 2<sup>ème</sup> année d'infraction au 01/06/2021.

Saison 2021/2022 au 01/06/2022 :

Le club de Plourivo Avenir de Goélo est en 2<sup>ème</sup> année d'infraction.

Saison 2022/2023 au 28/02/2023 :

Le club de Plourivo Avenir de Goélo est en 3<sup>ème</sup> année d'infraction.

Aucune dérogation n'est possible.

### Clubs en infraction :

- La Commission dresse la liste des clubs en infraction. Voir tableaux en annexes.

Le Secrétaire de la Commission,

Alain BERNARD

Le Président de la Commission,

Alain OLLIVIER-HENRY